



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LOUISE

AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2026 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 305-2018 CONCERNANT LES NUISANCES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Margot Rossignol, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Louise à l'effet :

QUE le Conseil municipal a adopté, lors de la séance régulière du 4 août 2026, le ***Règlement numéro 355-2026 modifiant le règlement numéro 305-2018 concernant les nuisances*** ayant pour objet définir une période précise et une quantité maximale autorisée pour l'entreposage temporaire des véhicules hors d'état de fonctionnement afin de préserver la qualité du milieu de vie des citoyens ;

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée, situé au 80, route de la Station, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Louise, ce cinquième (5^e) jour d'août 2026.

Margot Rossignol
Directrice générale et greffière-trésorière